

LETTRE D'INFORMATION - Octobre 2024

Alerte sur le projet de loi de finances 2025



« Le projet de loi de finances 2025 impacte significativement les collectivités locales, avec des mesures destinées à réduire le déficit public, qui nécessitent un effort de 5 milliards d'euros de leur part.

Le gouvernement prévoit notamment de ponctionner les recettes de certaines des plus grandes collectivités ainsi que d'autres mesures comprenant un gel du montant transféré de TVA aux collectivités à son niveau de 2024, une réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), ainsi qu'une diminution du Fonds vert. Ces coupes budgétaires vont sans aucun doute affecter les capacités d'investissement local.

Avec mes collègues élues et élus, nous appelons le Premier ministre et son gouvernement à faire preuve de responsabilité en préservant l'autonomie financière et les capacités d'action des collectivités locales.

En ce qui concerne le SDEHG, ces coupes budgétaires s'ajoutent à la récente remise en cause de l'équilibre du programme LED++ du fait de la suppression du Fonds vert pour l'éclairage public et de la diminution du montant des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Malgré cela, je m'engage à ce que les conditions du programme LED++, exceptionnelles pour les communes, soient maintenues. Le développement de notre ingénierie financière nous permettra de poursuivre ce programme au service de toutes les communes, même s'il fallait ajuster son déroulement de quelques mois. »

Retour sur la réunion de la Commission consultative de l'énergie : le prix de l'électricité au cœur des débats



La Commission consultative de l'énergie s'est réunie le 20 septembre dernier à Portet-sur-Garonne, sous la présidence de Thierry Suaud, Président du SDEHG.

Cette séance, consacrée au prix de l'électricité, a permis de débattre du fonctionnement du marché de l'électricité et des prévisions sur les prix dans les années à venir avec des intervenants experts de l'énergie, dont André Joffre, Président du Pôle de compétitivité DERBI.

Plusieurs thématiques essentielles ont été abordées notamment :

- Le développement exponentiel du photovoltaïque
- Une nécessaire adaptation du réseau électrique
- Le stockage aujourd'hui au cœur des réflexions
- La question du prix de l'électricité

[Pour consulter le compte-rendu](#)

Les Journées Territoriales, un espace d'échanges et de liberté d'expression pour les élus locaux



Conférence sur le thème des finances locales du 27 septembre avec, de gauche à droite sur la photo, Patrick MARTINEZ, Directeur Régional de la Banque des Territoires, Denis TURREL, Président de la Communauté de Communes du Volvestre, Thierry SUAUD, Président du SDEHG et Jacques OBERTI, Député de Haute-Garonne, animée par Eric DOURNES.

Le SDEHG a participé aux Journées Territoriales organisées les 26 et 27 septembre 2024 à la Salle Horizon Pyrénées à Muret.

Cet événement réunit notamment l'Association des Maires de Haute-Garonne (AMF31), le CNFPT ainsi que les associations de la fonction publique. Elus, agents de la fonction publique territoriale et acteurs de nos territoires se sont retrouvés pour partager des moments d'échanges et de rencontres.

Le SDEHG a répondu présent pour participer à cet événement. Elus et agents se sont succédé pour assurer une **permanence sur le stand du SDEHG**. Les sujets abordés avec les visiteurs ont porté notamment sur le développement des énergies renouvelables et la rénovation de l'éclairage public.

A cette occasion, a été organisée la signature officielle de la **convention de la plateforme d'appuis aux territoires**. Cette convention partenariale vise à organiser et officialiser les modes de coopérations entre le Département de la Haute-Garonne et ses partenaires dans le cadre de la Plateforme d'appuis aux territoires.

Le Président du SDEHG, Thierry Suaud, a été invité à intervenir aux **tables rondes organisées sur les thèmes de l'énergie et des finances publiques**. Il a notamment rappelé l'engagement politique fort des élus locaux en faveur de la transition énergétique et souligné la nécessité de donner les moyens aux collectivités d'agir en la matière :

« Comment voulez-vous parvenir à atteindre les objectifs de sobriété énergétique qui nécessitent d'investir 1,2 milliards d'euros pour la seule rénovation de l'éclairage public français d'ici 2030 si l'aide du Fonds vert est supprimée pour l'éclairage public et les recettes des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) divisées par trois ? 25% du financement du programme LED++ du SDEHG qui permet aux communes d'atteindre la sobriété énergétique est impacté par ces décisions de l'Etat. On ne peut pas avoir des injonctions de faire et ensuite des moyens financiers et réglementaires qui ne permettent pas de faire ! Nos dirigeants doivent tirer les conclusions de ces obligations qui sont celles de la France et de ce que j'espère être leur volonté politique profonde. »

[Pour voir le replay de la table ronde énergie](#)

[Pour voir le replay de la table ronde finances](#)



Thierry Suaud, Président du SDEHG et Sébastien Vinci, Président du Conseil départemental, signent la convention de la plateforme d'appuis aux territoires.

Rencontres territoriales du SDEHG, c'est reparti !



Jean-Louis Coll, Maire de Pinsaguel, a accueilli chaleureusement la première rencontre territoriale du SDEHG organisée le 20 septembre dernier à la Salle des fêtes en présence de Thierry Suaud, Président du SDEHG, accompagné des Vice-Présidents Max Cazarré et Claude Sarralié et de ses équipes.

Le Président du SDEHG et ses équipes sillonnent de nouveau tout le département durant le dernier trimestre 2024 pour rencontrer les maires et les délégués des communes, en présence des représentants d'Enedis et des entreprises de travaux et d'entretien. Au total, 16 rencontres territoriales sont programmées.

La 1^{ère} rencontre s'est tenue le 20 septembre à la Salle des fêtes de Pinsaguel en présence du Maire Jean-Louis Coll.

Les sujets de transition énergétique qui préoccupent les élus locaux sont abordés, qu'il s'agisse des prix de l'énergie, de la rénovation de l'éclairage public, de l'autoconsommation, etc.

Les élus locaux sont particulièrement inquiets concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur les budgets des collectivités locales et du syndicat d'énergie.

[Pour consulter le planning des réunions](#)

Le SDEHG et Enedis, ensemble contre les microcoupures en Haute-Garonne



Le SDEHG et Enedis réalisent chaque année 100 M€ de travaux d'investissement sur le réseau public de distribution d'électricité : renforcement et modernisation du réseau, enfouissement des lignes aériennes et raccordements des nouveaux usagers.

Ces investissements conjoints permettent d'assurer une très bonne qualité de l'électricité distribuée aux haut-garonnais, comme l'attestent les indicateurs officiels :

- **Le nombre de clients mal alimentés (CMA)**, correspondant aux usagers dont la tension délivrée à leur domicile sort de la plage de variation comprise entre 207 et 253 volts, représente une proportion de seulement 0,45% des clients du territoire du SDEHG, bien en dessous du seuil réglementaire fixé à 3%.
- **Le critère B** qui correspond au temps moyen de coupure annuel des clients alimentés en basse tension est de 75 minutes sur le territoire du SDEHG en 2023 (73 minutes au niveau national).

Pour aller encore plus loin et bien que le nombre maximal de microcoupures sur le réseau public d'électricité ne soit pas réglementé, Thierry Suaud, Président du SDEHG, a sollicité auprès d'Enedis un suivi particulier des lignes électriques présentant plus de 35 microcoupures par an.

A cet effet, Enedis a mis en place **un outil de suivi spécifique** et nous sommes aujourd'hui un des rares départements de France à en disposer. Cet outil permet d'identifier les départs HTA subissant plus de 35 microcoupures par an. Ensuite, des investigations de terrain, notamment grâce à l'utilisation de drones, sont réalisées pour identifier les causes des microcoupures et engager les actions correctives nécessaires.

[Pour consulter le bilan sur les microcoupures](#)



>>> Focus : Qu'est-ce qu'une microcoupure ?

Une microcoupure ou « coupure très brève » résulte d'une interruption de l'alimentation électrique qui dure moins d'une seconde.

Il n'existe pas de réglementation concernant les microcoupures contrairement aux coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes, considérées comme "conformes" au standard qualité si moins de 35 coupures sont intervenues par an.

Ce sont les automatismes de protection des lignes moyenne tension qui créent ces microcoupures pour éviter des coupures plus longues.

Les microcoupures concernent principalement les réseaux électriques aériens non isolés. Elles peuvent avoir pour origine des incidents fugitifs liés par exemple à un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux...), à des activités humaines (irrigation, moisson, travaux...).

Ces microcoupures peuvent affecter le quotidien des usagers car elles peuvent perturber le fonctionnement des appareils électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs et box internet.

82% d'économie d'énergie après la rénovation de l'éclairage public à Mons



La commune de Mons et le SDEHG ont inauguré le 11 octobre dernier les travaux de rénovation de 212 luminaires d'éclairage public intervenus dans différents secteurs résidentiels dans le cadre du programme LED++.

Après les interventions de Véronique Doittau, Maire de Mons, et de Thierry Suaud, Président du SDEHG, les participants à cette inauguration ont pu découvrir les nouvelles installations d'éclairage public de la commune lors de la visite nocturne ponctuée des commentaires de l'équipe technique du SDEHG.

Les anciens luminaires, pour la plupart de type « boules », ont été remplacés par des appareils à LEDS de faible consommation énergétique avec une extinction programmée en cœur de nuit, permettant de réaliser 82% d'économie d'énergie.

Plusieurs objectifs ont été atteints : réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques et améliorer la qualité de l'éclairage et le confort des habitants.

Grâce à cette rénovation, la commune va diviser sa facture d'électricité par 5, représentant une économie de 11 000 € par an.

Les travaux, confiés à l'entreprise Citeos, sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

>>> Véronique DOITTAU, Maire de Mons : « Depuis 2016, la commune de Mons s'inscrit dans une volonté de maîtrise de sa dépense énergétique et de diminution de son impact sur l'environnement. Dans cette dynamique, elle a entrepris des travaux de rénovation de son éclairage public. Le programme LED++ a donné à la commune l'opportunité d'opter pour un choix économique, lui permettant de rénover l'éclairage public et de répondre à l'obligation réglementaire de suppression de l'ensemble des lampes « boules » d'ici le 1er janvier 2025. Cette opération doit générer une économie sur la facture énergétique qui permettra le remboursement du coût des travaux de rénovation. La commune atteindra à terme son objectif écologique au profit du vivant, c'est-à-dire de la faune, de la flore et de la population. Nous pourrons alors redécouvrir, le plaisir d'observer au-dessus de nos têtes, un ciel étoilé au milieu de la nuit. »



Point d'étape sur le programme LED++ :

- **102 000** points lumineux vétustes concernés,
- **267** communes inscrites,
- **80%** d'économie d'énergie moyenne générée par ces opérations,
- **20%** d'économie financière moyenne réalisée par les communes sur leur facture d'électricité après les travaux.

[**Pour en savoir plus sur le programme LED++**](#)

Pour une meilleure consommation de l'électricité, le dispositif EcoWatt est toujours là !



EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités de consommer l'électricité au bon moment et ainsi réduire les risques de coupures d'électricité en France.

Consommer à certains moments plutôt qu'à d'autres est l'une des clés pour réussir la transition énergétique et agir pour le climat.

Avec l'indicateur heures décarbonées d'EcoWatt, c'est facile d'agir pour le climat :

- Il apparaît sur le site et l'application mobile quand la France peut couvrir complètement ses besoins en électricité sans émettre de gaz à effet de serre.
- Ces heures décarbonées sont donc particulièrement favorables à la recharge de la flotte électrique d'une entreprise ou à l'utilisation d'appareils électroménagers à la maison.
- Ces créneaux sont fréquents du printemps à l'automne, pendant les périodes de températures clémentes, de forte production renouvelable, ou les week-ends.

En tant qu'acteur du service public local de l'énergie et également en tant qu'employeur, le SDEHG s'est engagé, depuis la signature de la charte EcoWatt le 28 octobre 2022, à modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation, à communiquer sur les éco-gestes à adopter et relayer les signaux d'alerte.

Du fait de leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi par leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Nous comptons sur vous !

[**Pour consulter le site EcoWatt**](#)

Notre veille Énergie

>>> Augmentation du TURPE au 1^{er} novembre 2024

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a confirmé l'actualisation annuelle du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) le 1^{er} novembre 2024 d'environ 4,81%.

Cette actualisation ne sera pas répercutée sur les consommateurs, ménages et TPE, aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (contrats TRVE ou indexés TRVE).

[**Pour en savoir plus**](#)

>>> La CRE consulte sur le futur TURPE 7

La Commission de régulation de l'énergie consulte sur les évolutions envisagées dans le futur tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 7) – applicable en matière de transport (RTE) et de distribution (Enedis) pour la période 2025-2028. La consultation est ouverte jusqu'au 22 novembre 2024. Les évolutions envisagées prennent en compte les orientations de politique énergétique adressées à la CRE par un courrier de la ministre chargée de l'énergie en date du 26 octobre 2023.

[**Pour en savoir plus**](#)

>>> Rapport de la Cour des comptes sur le dispositif des CEE

Créés par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont les principaux outils de cette politique d'efficacité énergétique visant à réduire les consommations d'énergie. Ils consistent, via un mécanisme de marché, à obliger les fournisseurs d'énergies et les vendeurs de carburants automobiles, à soutenir des actions d'économies d'énergie.

Sollicitée par la commission des finances de l'Assemblée nationale, la Cour des comptes a analysé la gouvernance du dispositif, son coût et son efficacité, s'attachant à s'assurer également de sa cohérence avec les autres outils de politique énergétique. La Cour remet notamment en question le fonctionnement du dispositif et son coût répercuté in fine sur le prix de vente par les fournisseurs d'énergie.

[Pour consulter le rapport de la Cour](#)

>>> Rapport de la Cour des comptes sur la fiscalité de l'énergie dans la politique énergétique et climatique française

La Cour des comptes a réalisé une enquête sur la fiscalité de l'énergie et son rôle au regard des objectifs climatiques et énergétiques de la France pour les exercices 2021 à 2022.

Afin d'éclairer le débat sur les évolutions possibles et souhaitables de cette fiscalité, la Cour s'est attachée à identifier la place de la fiscalité de l'énergie dans la politique énergétique et climatique, sa contribution à l'atteinte des objectifs associés, ainsi que les changements de contextes et d'enjeux la concernant, qui conduisent la Cour à recommander des adaptations significatives.

[Pour consulter le rapport de la Cour](#)

Les actes administratifs du Comité

Les actes administratifs du Syndicat sont disponibles sur www.sdehg.fr, rubrique « *Nous connaître* > *Les actes administratifs* ».

- [Liste des délibérations](#) et [diaporama](#) du Comité Syndical du 27 mars 2024
- [Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2024](#)
- [Procès-verbal du Comité Syndical du 19 octobre 2023](#)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6

www.sdehg.fr

